



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1. Conditions générales

Le logiciel SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales), est un éco-comparateur développé dans le cadre de la Convention d'Engagement Volontaire (CEV), se basant sur la comparaison d'un point de vue environnemental de différentes solutions techniquement équivalente. Cet outil est ouvert à toutes entités désireuses de l'utiliser.

Les présentes conditions générales sont systématiquement remises ou adressées à chaque responsable SEVE d'un adhérent pour lui permettre de demander sa création de compte. En conséquence toute demande de création de compte adhérent implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier.

2. Conditions d'admission

Les demandes de création de compte adhérent doivent être adressées directement via le site internet www.seve-tp.com ou par mail à admin@seve-tp.fr. La réception de la demande par l'administrateur SEVE implique que l'organisme désireux de s'abonner au logiciel SEVE ait pris connaissance des conditions générales d'utilisation et les acceptent sans réserve.

3. Conditions tarifaires

Les frais généraux d'inscription par entreprise ont été établis sous la forme suivante :

- Frais d'inscriptions fixes :

500 €(cinq cent euro) / an / organisme

Sont inclus :

- ✓ La création d'un compte adhérent pour cet organisme
- ✓ La création d'un compte utilisateur responsable du logiciel SEVE pour cet organisme

- Frais supplémentaires

Comptabilisation de tout compte utilisateur supplémentaire. Cette prestation concerne tous les comptes rattachés au sein de l'organisme suivant le tarif suivant :

50 €(cinquante euro) / compte utilisateur / an

Ex : si un adhérent compte 15 comptes utilisateurs. La facturation correspondante sera de :

$$500 \text{ €} + 14 \times 50 \text{ €} = 1\,200 \text{ €}$$

Ces conditions sont valables pour toute l'année 2012, et uniquement pour l'année 2012 ; un abonnement ou un login utilisateur souscrit en octobre 2012 ne pourra être utilisé que jusqu'au 31 décembre 2012.

4. Durée d'abonnement

Le présent contrat est valable pour l'année en cours.

5. Condition de paiement

Une facture émise par l'administrateur SEVE sera envoyée à l'organisme adhérent à la fin de chaque trimestre calendaire en précisant le nombre de comptes utilisateurs créés lors des 3 derniers mois. Le versement des frais devra être réalisé au plus tard 30 jours après l'émission de la facture correspondant au trimestre écoulé.

6. Paiement – retard ou défaut

L'organisme adhérent s'engage à régler toute facture émise par l'administrateur SEVE. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur les factures entraîne une coupure du compte utilisateur général pour l'organisme. A partir du 1^o jour du trimestre calendaire suivant, tous les droits utilisateurs des comptes associés à cette entité adhérente seront supprimés.

7. Annulation

Toute annulation ou cessation de droit utilisateur pour le logiciel SEVE, doit être communiqué à l'administrateur SEVE, 30 jours avant l'échéance du trimestre calendaire en cours. L'entité adhérente devra néanmoins s'acquitter de son trimestre en cours. A partir du 1^o jour du trimestre calendaire suivant, tous les droits utilisateurs des comptes associés de cet organisme adhérent seront supprimés.

Toute annulation, avant la fin d'une année d'abonnement ne pourra entraîner de remboursement de la part de l'administrateur SEVE.

8. Responsabilité de l'administrateur SEVE

L'administrateur SEVE est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices et éventuels recours qui pourraient être subis par les organismes adhérents, pour quelque cause que ce soit.